

L'évaluation scientifique des départements



Faire évaluer ses activités par un panel d'experts de haut niveau venus d'autres horizons, afin de bénéficier de leurs avis, conseils, suggestions et recommandations : tel est l'esprit de la nouvelle démarche d'évaluation scientifique des départements.

14 janvier 2015

Depuis début 2013, l'ONERA s'est engagé dans une nouvelle démarche d'évaluation scientifique de ses départements, selon une procédure élaborée par la direction scientifique générale. "Nous nous sommes inspirés des recommandations formulées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), qui ne souhaitait pas assurer cette évaluation elle-même, l'ONERA ne faisant pas partie de son périmètre naturel" précise Alain Appriou, adjoint au Directeur Scientifique Général (DSG). L'objectif est que chaque département soit évalué tous les quatre ans par un Comité d'évaluation scientifique et technique (CEST) composé d'environ 10 experts extérieurs à l'ONERA, tous scientifiques de haut niveau. "Chacun est spécialisé dans l'une des thématiques scientifiques du département qu'il évalue, et il y a autant de CEST que de départements" précise Alain Appriou. L'évaluation se déroule en deux étapes principales. Quelques semaines avant l'évaluation, le département transmet aux experts un rapport de synthèse sur ses activités au cours des quatre années précédentes. Il inclut un certain nombre d'informations quantitatives et qualitatives : nombre de publications, faits marquants, montants facturés à l'industrie, ponctualité des livraisons... Ensuite, le Comité se rend sur place pendant deux jours, durant lesquels le département lui présente oralement ses activités, sa situation, ses thématiques scientifiques, ses moyens, et ses perspectives. A la fin des deux jours, le CEST rédige un rapport d'évaluation.

Paroles d'experts

- Franck Gallerneau Directeur du DMSM
- Jean-Louis Chaboche Chargé de mission au DMSM
- Philippe Bompard Professeur émérite, Ecole centrale Paris, laboratoire MSSMat

Pourquoi se soumettre à un tel exercice qui demande beaucoup de temps et de travail ? "C'est l'occasion pour chaque département de faire un bilan de son activité, d'exposer ses compétences et son efficacité à un regard extérieur. Au quotidien, les équipes ont un peu le nez dans le guidon. Il est donc bon, tous les quatre ans, de prendre un peu de recul, de définir son positionnement au sein de son environnement académique et industriel international, de peser ses forces et ses faiblesses, de proposer un projet pour les années à venir" observe Pierre Touboul, le Directeur Scientifique Général par intérim.

Conçue comme une aide à l'orientation, l'évaluation en tant que telle ne se réduit pas à des notes ou à des critiques. Tout au contraire, elle se nourrit généralement de commentaires, de conseils, de suggestions, d'appréciations sur les axes de recherche. "L'évaluation donne lieu à des échanges très fructueux, riches d'enseignements, qui peuvent donner au département des pistes susceptibles d'améliorer son efficacité" ajoute Pierre Touboul. Le but recherché est d'aider les départements à améliorer leurs performances.

Depuis la mise en place de cette procédure, quatre départements ont été évalués en 2013 : DMPH, DCSD, DMSM, DAFE. Quatre autres le seront dans les prochains mois : DEMR, DMAE, DMSC, DTIM. L'objectif est d'avoir bouclé le tour des départements d'ici 2016. Les effets positifs de ces évaluations devraient se faire sentir au cours des prochaines années.

Cet article a été réalisé en collaboration avec

Pierre Touboul, Directeur Scientifique Général (par intérim) et directeur de la branche PHY

Alain Appriou, Adjoint au DSG

Franck Gallerneau, Directeur du Département Matériaux et Structures Métalliques (DMSM)

Jean-Louis Chaboche, conseiller scientifique et chargé de mission « Mécanique des solides »